



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutter contre les inégalités scolaires en outre-mer

Question écrite n° 5387

Texte de la question

M. Davy Rimane attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inégalités structurelles en matière de moyens matériels entre les établissements scolaires des territoires ultramarins et ceux de la France hexagonale. Ces disparités compromettent le principe d'égalité des chances et entravent l'accès à une éducation de qualité pour tous les élèves de la République. Dans de nombreux territoires ultramarins, les infrastructures scolaires sont insuffisantes ou inadaptées. En Guyane, la forte croissance démographique a conduit à la saturation des établissements existants, contraignant certains élèves à suivre leurs cours dans des bâtiments provisoires ou mal équipés. À Mayotte, l'augmentation rapide de la population scolaire n'a pas été accompagnée d'un développement adéquat des infrastructures éducatives, entraînant une surcharge des classes et des conditions d'apprentissage dégradées. Par ailleurs, les territoires ultramarins connaissent des taux de non-scolarisation préoccupants. En Guyane, en 2020, 7 % des enfants âgés de 3 à 16 ans, soit 6 207 enfants, n'étaient pas scolarisés, un taux deux fois plus élevé qu'en France hexagonale. L'illettrisme y est également surreprésenté : le taux de jeunes en situation d'illettrisme est plus du double de celui observé en moyenne dans l'Hexagone pour les Antilles et La Réunion, cinq fois supérieur en Guyane et sept fois à Mayotte. Ces inégalités matérielles se traduisent par des taux de réussite aux examens nationaux bien inférieurs à la moyenne nationale. En Polynésie française, seulement 66 % d'une classe d'âge obtenait le baccalauréat en 2020, loin de l'objectif national de 80 %. De plus, le taux de jeunes sans diplôme demeure alarmant dans certains territoires : en Guyane, 31,5 % des 20-24 ans étaient sans diplôme en 2020, contre une moyenne nationale de 9,6 %. Face à ces constats inquiétants, M. le député interroge Mme la ministre sur les mesures concrètes que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour réduire ces inégalités. Il souhaite notamment connaître les actions prévues pour moderniser les infrastructures scolaires, renforcer l'accès aux ressources pédagogiques et numériques et lutter efficacement contre la non-scolarisation et l'illettrisme dans ces territoires ; garantir des conditions d'apprentissage équitables à tous les élèves de la République est une exigence fondamentale pour assurer l'égalité des chances et le respect du droit à l'éducation.

Données clés

Auteur : [M. Davy Rimane](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5387

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 1971